

<i>Passation.</i>		<i>Durée.</i>
4 Guill. 4, ch. 25.	Acte pour pourvoir à indemniser les Pilotes, tandis qu'ils sont détenus en quarantaine,—continué par 6 Guill. 4, ch. 32.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 28.	Acte pour régler la manière de procéder sur les contestations relatives aux Elections des Membres pour servir dans la Chambre d'Assemblée, et pour révoquer certains Actes y mentionnés.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 33.	Acte pour autoriser l'établissement de Compagnies d'Assurance mutuelle contre le feu,—continué et amendé par 6 Guill. 4, ch. 33.	Fin de la première Session du Parl. Pr.v. après le 1er mai 1836.
6 Guill. 4, ch. 1.	Acte qui pourvoit à la Déportation de certains condamnés de cette Province en Angleterre, pour de là être de nouveau déportés dans la Nouvelle Galles Méridionale ou la Terre de Diemen.	1 Mai, 1838.
“ “ “ ch. 2.	Acte pour accorder une Allowance aux Membres de l'Assemblée.	Fin du présent Parlement
“ “ “ ch. 4.	Acte pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs Insolubles.	1 Mai, 1842.
“ “ “ ch. 5.	Acte qui autorise la vente et permet de disposer de certains effets non-réclamés et restant en la possession des Greffiers de la Paix de cette Province.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 8.	Acte pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la Province du Haut-Canada pour les fins y mentionnées.	1 Mai 1838.
“ “ “ ch. 9.	Acte pour empêcher les Débiteurs de détériorer ou diminuer la valeur de leurs propriétés immobilières durant la saisie d'icelles, au préjudice de leurs créanciers.	1 Mai, 1839.
“ “ “ ch. 12.	Acte pour pourvoir à l'établissement d'Ecoles Normales.	5 et 3 ans quant à certaines allocations.
“ “ “ ch. 14.	Acte qui fait des réglemens ultérieurs concernant les Auberges et les Aubergistes, et pour d'autres objets y relatifs.	1 Mai, 1838.
“ “ “ ch. 15.	Acte pour faire certains réglemens au sujet de l'Office de Shérif.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 16.	Acte pour la qualification des Juges de Paix.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 17.	Acte pour pourvoir à la Décision Sommaire des Petites Causes.	1 Mai, 1842.
“ “ “ ch. 18.	Acte pour pourvoir à l'éclairage de la Cité de Montréal par le Gaz.	1 Mai, 1861.
“ “ “ ch. 19.	Acte pour régler les Honoraires des personnes employées par les Juges de Paix, dans les Campagnes, comme Greffiers ou Huissiers, en certains cas.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 24.	Acte pour régler et établir les salaires des Officiers des Douanes aux ports de l'intérieur de cette Province, et autres fins y mentionnées.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 26.	Acte pour empêcher les Saisies et Ventes frauduleuses des terres et autres propriétés réelles dans cette Province.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 27.	Acte qui pourvoit à faire décider d'une manière plus facile et moins dispendieuse les différends qui s'élèvent entre les Maîtres et Maîtresses, et leurs Serviteurs, Apprentis ou Engagés, dans les Campagnes de cette Province.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 28.	Acte qui pourvoit au recouvrement avec moins de frais, des gages dus aux équipages des vaisseaux appartenans à cette Province ou enrégistrés en icelle.	1 Mai, 1838.
“ “ “ ch. 34.	Acte pour rappeler certains Actes y mentionnés, et incorporer en un seul Acte les dispositions d'iceux au sujet de l'encouragement des Arts utiles en cette Province.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 35.	Acte pour pourvoir au Traitement Médical des Marins Malades.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 36.	Acte pour régler le Mesurage du Charbon de terre.	1 Mai, 1840.
“ “ “ ch. 37.	Acte pour établir des Dépôts de Provisions pour le soulagement des naufragés.	1 an quant aux allocations.
“ “ “ ch. 56.	Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'Agriculture.	1 Mai, 1845.
“ “ “ ch. 57.	Acte pour mieux régler les Pêches dans le District Inférieur de Gaspé.	1 Mai, 1840.